

APPEL à COTISATION au titre de l'adhésion pour l'année 2024

Cher(e) Confrère, Cher(e) Ami(e),

L'Association Nationale de Médecine du Travail et d'Ergonomie du Personnel des Hôpitaux a été créée il y a plus de 45 ans et regroupe aujourd'hui plus de 300 membres actifs du secteur établissements de santé publics et privés : médecins, infirmiers, secrétaires et préventeurs des équipes pluridisciplinaires (ergonomes, psychologues, etc.).

L'ANMTEPH se présente ainsi comme l'interlocuteur privilégié dans diverses instances nationales. Au-delà de sa vocation formatrice dans le cadre de la formation médicale continue et informatrice, l'ANMTEPH se veut délibérément fédératrice. Rassembler, diminuer l'isolement professionnel, favoriser l'expression et la diffusion des idées et travaux personnels, tels sont les axes prioritaires des objectifs retenus par notre Association pour les années à venir.

Comme toute association régie par la loi de 1901, l'ANMTEPH ne peut exister que grâce aux cotisations annuelles de ses adhérents. Nous procédons à un appel de cotisation pour l'année 2024 dont le montant, fixé par le Conseil d'Administration, s'élève à 65 € (35 € en tarif réduit) et rappelons que toute cotisation non réglée au 30 juin 2024 entraînera l'interruption des prestations « adhérent », à savoir :

- être destinataire de la newsletter et des articles de la Revue d'information de l'ANMTEPH, une documentation professionnelle d'actualisation des connaissances et de pratique quotidienne ;
- avoir accès à toutes les rubriques de notre site web, aux documents produits et mis en ligne par l'association ;
- participer avec un tarif préférentiel aux Journées de développement professionnel continu ;
- s'impliquer dans des groupes de travail thématiques, faire connaître aux confrères ses propres travaux ou pratiques professionnelles, participer à des réflexions concernant l'avenir de la profession et à des actions et études menées par l'association au plan régional ou national ;
- participer à l'Assemblée Générale de l'Association et avoir la possibilité de se présenter aux élections du Conseil d'Administration.

Nous vous remercions de votre fidélité.

Dr Alice ALVAREZ
Présidente



Dr Sophie MICZEK
Secrétaire Générale Pôle Association



Cotisation 2024 à l'ANMTEPH, payée par :

Chèque bancaire ci-joint

Virement

(IBAN : FR76 3000 3001 0000
03726802 275 / BIC : SOGEFRPP)

Carte bancaire, à partir du 1^{er}
janvier 2024 :

<https://anmteph.fr/adherer/>

soit 65 euros

Plein tarif : pour les médecins
en activité

35 euros

Tarif réduit : médecins retraités, étudiants et les professionnels
non médicaux des SPST

Je m'engage à respecter les statuts de l'association : <https://anmteph.fr/association/statuts/>

Fait à, le

Signature de l'adhérent :

A retourner à l'ANMTEPH – 13 rue Henri de Guénégaud – 77410 Fresnes-sur-Marne

Ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et l'envoi d'informations professionnelles (newsletter, revue, formations...); en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de secretariat@anmteph.fr